

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Six, le 21 Avril à 19h

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, Maire, en suite de convocation en date du 13 Avril 2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------------------------|---------|
| En exercice | Présents et/ou représentés | Votants |
| 15 | 14 | 14 |

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LACROIX, pouvoir à M. CONDETTE
- M. PERNET, pouvoir à Mme BERNAERT
- Mme FONTENELLE, pouvoir à Mme LEGAGNEUR
- M. VIGNERON, pouvoir à Mme BOULOGNE
- Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 15/2026

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026 - « Service Autonomie à Domicile »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, arrêté du 22 décembre 2025 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n°04/2026 du 21 Avril 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Le Conseil d'Administration :

approuve à l'unanimité des membres présents et/ou représentés le Budget Primitif 2026 du Service Autonomie à Domicile équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

| GROUPES/CHAPITRES | Proposition |
|-------------------------------|-----------------------|
| DEPENSES | 1 113 700.00 € |
| Groupe I | 16 400.00 € |
| Groupe II | 1 034 500.00 € |
| Groupe III | 62 300.00 € |
| RECETTES | 1 113 700.00 € |
| Excédent /Chapitre 002 | 162 365.00 € |
| Groupe I | 659 535.00 € |
| Groupe II | 291 800.00 € |
| Groupe III | 0.00 € |

Fait et délibéré, le 21 Avril 2026

Pascale LEBON
Maire, Présidente du C.C.A.S.
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
* SAINT MARTIN *
BOULOGNE